



Colomiers, le 23 décembre 2024

M. le Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau
75 008 Paris Cedex 08

courriel : secretariat.sg@interieur.gouv.fr
courriel : Drhfs-sj-bmsep@interieur.gouv.fr

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 31 janvier 2025

A ce jour, le gouvernement n'est pas encore constitué et le discours de politique générale du Premier ministre, dévoilant les grandes lignes de son mandat, ne sera prononcé et voté que le 14 janvier. Dans le contexte généré par le vote d'une motion de censure, de la démission du gouvernement de Michel Barnier et de la nomination de François Bayrou à la responsabilité de Premier ministre, la CGT réaffirme l'urgence des réponses devant être apportées à la dégradation du sens, des finalités et des conditions de travail des agent.es publics ainsi qu'à la détérioration de l'accès des services publics pour la population sur tous les territoires y compris les DROM.

C'est dans ce sens que les agent.es publics, les usager.es se sont, entre autres, massivement inscrit.es dans les processus de grève et de manifestations du 5 décembre 2024. Des réponses doivent être apportées aux agent.es et à la population.

Il ne saurait y avoir d'amélioration des conditions de travail si le pouvoir exécutif ne renonce pas définitivement au maintien et à l'augmentation de jours de carence, à la baisse à 90 % de la rémunération versée au titre des arrêts maladie, à un projet de loi ayant pour objet de mettre fin au statut général des fonctionnaires. Elles devront trouver une traduction dans des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale 2025 comportant un véritable changement de cap vers des politiques plus sociales et humaines.

La CGT Intérieur se bat au quotidien pour tenter d'améliorer de manière significative le travail dans les services pour les agent.es et la qualité des services rendus pour toute la population.

Le rapport du défenseur des droits, publié le 11 décembre, intitulé « L'Administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) : une dématérialisation à l'origine d'atteintes massives aux droits des usagers » reprend de nombreuses remarques et critiques que nous portons depuis la création de l'ANEF. La principale conclusion du rapport concerne « le droit de réaliser toute démarche par un canal non dématérialisé, sans condition préalable ». La CGT porte cette revendication depuis la mise en place de PPNG en 2017. De nombreux tribunaux administratifs ont récemment rendu des décisions enjoignant aux préfetures de trouver des alternatives aux téléprocédures.

Mais le défenseur des droits suggère également de « modifier le téléservice afin qu'il permette notamment aux usagers de réaliser plusieurs démarches simultanément, de rectifier, compléter ou annuler une demande, de conserver un historique complet et d'être tenus informés sur l'avancement de l'instruction de leur demande. », pour corriger un dysfonctionnement que n'importe quel.le agent.e des services étrangers a observé et qui ralentit énormément leur travail et par conséquent les délais d'instruction. Dans ce sens, il propose d'organiser des consultations récurrentes des utilisateurs et utilisatrices de l'ANEF que sont les représentant.es des usager.es, les agents instructeurs et agentes instructrices et leurs responsables.

Enfin, le défenseur des droits demande de renforcer durablement les moyens humains affectés aux préfetures.

L'ensemble des préconisations de ce rapport fait écho à nos revendications pour l'amélioration de l'accueil des usager.es, particulièrement les étranger.es, en préfeture. Les personnes étrangères apparaissent en effet comme les usager.es les plus durement mis.es à l'épreuve par la dématérialisation des procédures administratives. Celle-ci les expose en effet au risque de perdre le bénéfice de leur droit au séjour qui, lorsqu'il se concrétise, provoque souvent d'autres ruptures de droits, en particulier économiques et sociaux.

Aussi la CGT Intérieur vous demande de prendre enfin les dispositions pour renforcer les services, et améliorer l'accueil au public en respectant les avis du défenseur des droits et la jurisprudence.

La menace de poursuite d'un budget d'austérité, l'absence de perspective d'augmentation des salaires ou d'amélioration des conditions de travail, le manque de moyens, conduisent l'Union des syndicats CGT Intérieur à appeler à la mobilisation par l'action, notamment par un processus de grève à travers le dépôt du présent préavis.

En plus de ces demandes relatives à l'application des recommandations du défenseur des droits, l'Union des syndicats CGT Intérieur continue d'exiger :

- l'augmentation de 30% de la valeur du point d'indice, l'indexation des salaires sur les prix, le rattrapage des pertes de salaires, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la refonte des grilles indiciaires, l'intégration des primes dans le traitement brut, la revalorisation du supplément familial de traitement, l'augmentation de l'indemnité de résidence ; la reconduction de la GIPA ;
- le retrait du texte de réforme des retraites ;
- le retrait de la loi asile-immigration ;
- l'abandon du nouveau projet de loi sur l'immigration ;
- l'arrêt des réformes de destruction des missions de services publics, comme celle de l'ATE ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- l'abandon ferme du projet de loi Fonction publique de prime au mérite ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- l'abandon du projet des 3 jours de carence et de la diminution à 90 % du traitement pendant un CMO ;
- la création massive de postes de fonctionnaires ;
- l'arrêt du recours aux personnels non-titulaires ;
- la titularisation des contractuel-les ;
- l'arrêt de la démétropolisation des services d'administration centrale ;
- la rémunération/récupération de l'intégralité des heures de travail effectuées ;
- la fin des heures écrêtées, véritable système de travail dissimulé ;
- la réduction du temps de travail à 32 h ;
- l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- la suppression de tout texte dégradant les droits des agent.es ;
- l'application de tous les droits pour les personnes en situation de handicap ;
- le respect des droits, de la santé et de la dignité des agent.es par l'ensemble des hiérarchies ;
- l'arrêt des discriminations et de la répression syndicales.

Afin de permettre aux salarié.es et agent.es de défendre leur dignité, leurs principes, leur emploi, leur salaire, leurs conditions de travail, l'Union des syndicats CGT Intérieur dépose un préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 31 janvier 2025 ainsi que les nuitées en amont et en aval pour l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

L'Union des syndicats CGT Intérieur reste disponible pour vous rencontrer et négocier sur les revendications afin de permettre la levée de préavis.

Pour l'Union des syndicats CGT Intérieur



Karine TARTAS, secrétaire générale adjointe

Copie à :-

- Sophie BINET, secrétaire générale de la CGT ;
- Christophe DELECOURT, secrétaire général de l'UFSE-CGT ;
- Didier MARTIN, secrétaire général du ministère de l'intérieur ;
- Louis LAUGIER, directeur général de la police nationale.